



CHAMBRE D'HÔTES L'OLIVIANNE

52, Chemin du Plantier – 24200 Sarlat-la-Caneda
France

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

DESIGNATION

La location porte sur une suite composée d'une chambre, d'un salon privatif et d'une salle de bain située au 52 Chemin du Plantier à Sarlat-la-Caneda (France). La location est prévue pour **deux personnes ou maximum 4 personnes** (famille ou amis, d'accord de partager la même salle de bain).

DESCRIPTION DE LA LOCATION

La suite occupe tout le premier étage d'une maison périgourdine. La chambre et le salon ont été entièrement refaits à neuf et sont climatisés.

- Chambre : literie 160x200, deux chevets, penderie avec miroir, commode, fauteuil
- Salon : canapé se transformant en un lit confortable de 140x190, fauteuil, 2 poufs, télévision écran plat, lecteur dvd, une table ronde, 2 chaises, livres, jeux
- Salle de bain : douche avec porte vitrée, meuble vasque, WC, colonne de rangement
- Parking extérieur gratuit ou garage pour une moto.
- Wifi

DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

ARRIVEE ET DEPART

Le client est accueilli le jour prévu entre 16h00 et 19h00, ou plus tôt selon la disponibilité. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Le départ se fera le jour prévu avant 10h30.

CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50 % du montant total du prix du séjour.

REGLEMENTS DU SOLDE

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire par virement, carte bancaire, PayPal, chèque, chèques vacances ou espèces. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat ainsi que la taxe de séjour seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. A Sarlat, cette taxe se monte à 0.80€ par personne et par nuit.

CAPACITE

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut être en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

UTILISATION DES LIEUX

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Aucun repas ne peut être pris dans les chambres. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations. Une caution de 150 € peut être demandée. L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur, des espaces dédiés sont proposés à l'extérieur. Le client devra toujours fermer à clé la porte-fenêtre de l'entrée indépendante qui lui est réservée. Toute perte de clé lui sera facturée 50 €.

PETITS-DEJEUNERS

Les petits déjeuners sont servis entre 7h30 et 9h30. Une marge de 1/4 d'heure avant ou après cette plage horaire est acceptée, sur demande du client. Si le client ne prend pas de petit-déjeuner un montant de 8€50 sera déduit de sa facture.

FOURNITURE DU LINGE & MENAGE

Le linge de maison est fourni (lit fait à l'arrivée) :

- linge de lit : housse de couette et taies d'oreillers et de traversins
- linge de toilette : 1 drap de bain, 1 serviette de toilette, 2 gants de toilette (par personne), 1 tapis de bain

Un ménage quotidien (effectué uniquement sur demande) est inclus dans le prix de la chambre

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis.

ASSURANCE

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il devra donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le client atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail adressée au propriétaire.

- Plus de 30 jours avant la date du séjour : 0%
- De 30 à 21 jours avant la date du séjour : 25% du montant total du séjour
- De 20 à 8 jours avant la date du séjour : 50% du montant total du séjour
- De 7 à 2 jours avant la date du séjour : 75%
- 2 jours avant la date du séjour : 100% du montant total du séjour
- Non présentation : 100% du montant total du séjour
- Séjour écourté : 100% du montant total du séjour.

ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE

Si le propriétaire résilie le contrat pour quelque raison que ce soit, il remboursera au locataire le double du montant des arrhes reçues.

IDENTITE

Pour éviter toute contestation ultérieure une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée.

En application de l'article R. 611-42 du CESEDA1, nous sommes tenus de faire remplir et signer par les étrangers, dès leur arrivée, une fiche individuelle de police.